

Répartition du bonus stratégie recherche 2020

**Commission de la recherche du Conseil académique  
du 2 juillet 2020  
Délibération 2020/07/CR-031**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;*

*Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;*

Considérant le contexte sanitaire actuel post-COVID 19 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche décident de réserver l'enveloppe « bonus stratégie recherche 2020 » au soutien des laboratoires les plus impactés après la pandémie COVID 19.

La répartition résultant des demandes des laboratoires est la suivante :

**1. Structures rattachées au comité BABS (Biologie, agronomie, biotechnologie, santé)**

- CRCA : 3 500 €
- LRSV : 12 K€
- IPBS : 10 K€
- CPTP : 10 K€
- CRCT : 30 K€
- STROMALAB : 6 000€

**Total BABS : 71,5 k€**

**2. Structures rattachées au comité SDM (Sciences de la Matière)**

- Chromatographie : 4300 €
- LHFA : 1390 €
- LCC : 3331 €

**Total SDM : 9 k€**



Toulouse, le 10 juillet 2020

Le Président,

  
Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40  
Nombre de membres présents ou représentés : 28

Nombre de voix favorables : 28  
Nombre de voix défavorables : 0  
Nombre d'abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0